

RECOMMANDATION SUPPLÉMENTAIRE DE L'ICCAT CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT POUR LE MAKAIRE BLEU ET LE MAKAIRE BLANC

RAPPELANT la *Recommandation de l'ICCAT sur la mise en place d'un plan de rétablissement des populations de makaire bleu et de makaire blanc* [Rec. 00-13], telle qu'amendée par la *Recommandation de l'ICCAT visant à amender le plan de rétablissement des populations de makaire bleu et de makaire blanc* [Rec. 01-10] et la *Recommandation de l'ICCAT visant à amender le plan de rétablissement des populations de makaire bleu et de makaire blanc* [Rec. 02-13] ;

RECONNAISSANT que le Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS) a recommandé que les évaluations de stock pour le makaire bleu et le makaire blanc ne devraient pas être menées avant 2006 ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. La phase 1 du Programme de rétablissement pour le makaire bleu et le makaire blanc devra rester en vigueur jusqu'en 2006. Toutes les mesures de gestion établies par le Programme de rétablissement devront être prolongées jusqu'en 2006.
2. Les évaluations de stock de makaire bleu et de makaire blanc de l'Atlantique devront être menées en 2006, conformément au processus conseillé par le SCRS.
3. Pour le makaire bleu et le makaire blanc, le SCRS devra, à la Réunion de la Commission de 2006, présenter son évaluation de scénarios de rétablissement spécifiques de chaque stock qui prennent en considération les nouvelles évaluations de stock, toute nouvelle information et toute réévaluation de la prise historique et des séries temporelles d'effort.